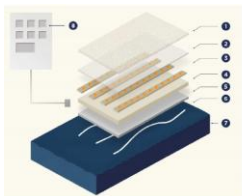
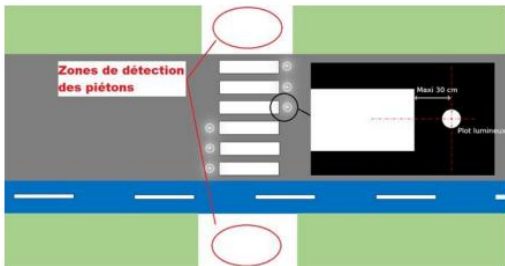
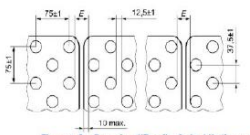
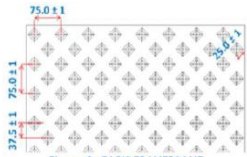
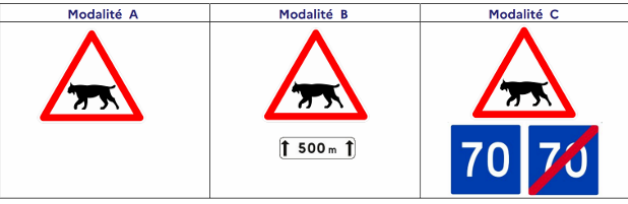


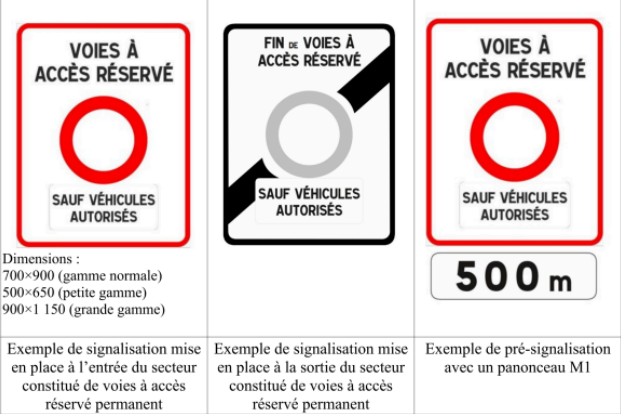
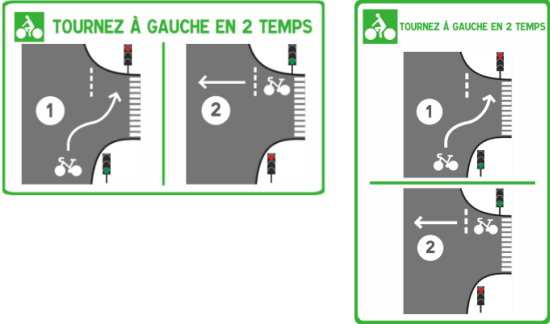
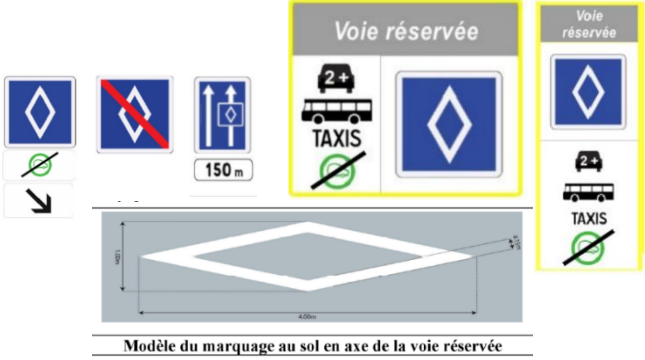
Suivi Expérimentations en cours | Equipements de la Route

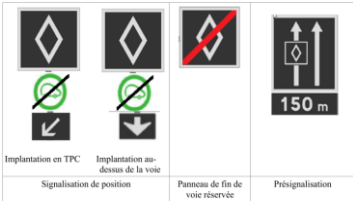
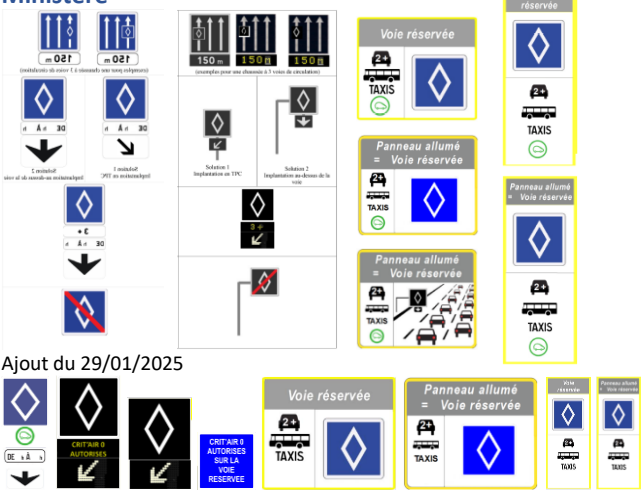
BILAN AU 25/08/2026

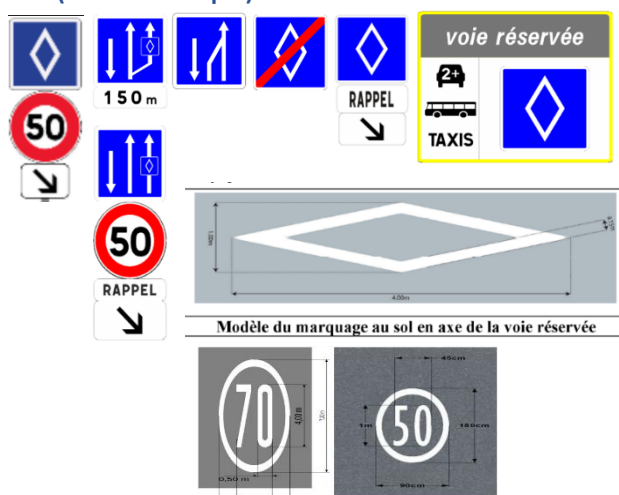
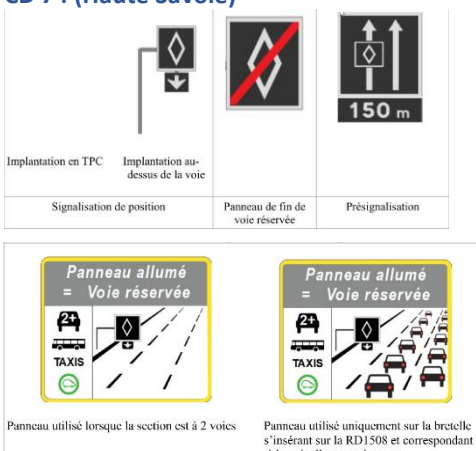
Observations DGITM :
MAJ 15/12/2025

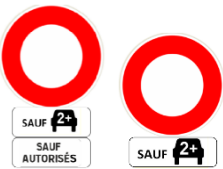
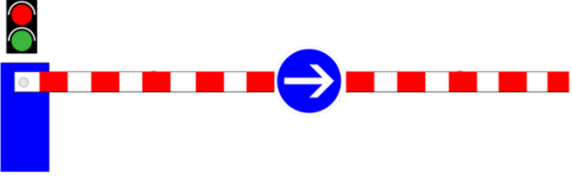
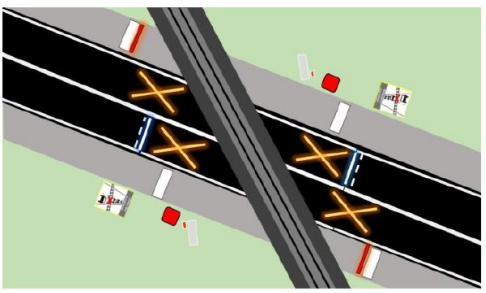
Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
Signalisation Horizontale			
23/12/2022	Marquage routier photoluminescent et rétro-réfléchissant CD Loire Atlantique – Olikrom – [Luminokrom]	Marquage virage RD771 au PR 36+25	01/2026
<u>09/10/2020</u> modif <u>10/02/2021</u> <u>30/07/2021</u> <u>07/11/2024</u>	Implantation d'un dispositif de signalisation lumineuse dynamique au sol pour renforcer la perception de la signalisation routière Ministère  Composition de la dalle 1. Résine translucide + grains de verre 2. Protection mécanique translucide 3. Rubans de LEDs 4. Support des LEDs 5. Protection mécanique 6. Colle 7. Chaussée 8. Borne de pilotage	Toutes communes ou EPCI ou gestionnaires de voies après déclaration préalable : <i>Nevers (piétons/cycles), Lyon (Tram/cycle), Nanterre (piétons/cycles), RD820 Cahors (giratoire), RD16 Cazouls (voie verte), Campus Paris-Saclay (Stationnement), RD17 Aix en Provence (Arrêt bus), Marseille (piétons/plateau)</i>	11/2026 NON RETENU Pour les villes ci-contre : nécessite d'autres évaluations
16/01/2023	Dispositif de signalisation lumineuse dynamique au sol pour renforcer la perception d'un passage piétons Commune des Andelys (Eure) 	Commune des Andelys (RD316)	01/2026

Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
<u>21/05/2019</u>	Dispositif tactile sur traversées piétonnes Ville de PARIS Tapis tactile de 60 cm de largeur, réalisé à partir d'une bande de marquage routier certifiée NF 1 million de passages roues, en résine méthacrylate fibrée, de couleur noire ou blanche. Les plots sont réalisés dans la même résine méthacrylate noire ou blanche + système de fixation constitué d'une plaque thermoplastique noire.  Figure 1 : Bande d'Eveil et de Vigilance  Figure 2 : TAPIS TRAVERSANT  Figure 3 : Détail du TAPIS TRAVERSANT  Figure 4 : Détail d'un plot	Plusieurs lieux définis en annexe arrêté sur Ville de PARIS	05/2022 Attente DECI. Intégration prévue dans la réglementation
Signalisation Verticale			
<u>23/01/2019</u> modif <u>23/01/2021</u> <u>01/02/2022</u>	Signalisation routière relative à la pré signalisation d'un carrefour à sens giratoire DIRIF 	RN6 - Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) Place Pierre-Semard	01/2024 Attente DECI. Réflexions en cours sur une éventuelle intégration dans la réglementation
<u>25/05/2022</u>	Signalisation d'annonce d'une voie contrôlée par un dispositif de contrôle automatisé en milieu urbain INTERIEUR  SR3d miniature 500x500 Pour radar fixe et radar feux Dans agglomération	Agglomération départements : - Bouches-du-Rhône - Doubs - Haute-Garonne - Hérault - Territoire de Belfort.	05/2024 Attente DECI. Réflexions en cours sur une éventuelle intégration dans la réglementation
<u>22/07/2026</u>	Signalisation routière de prévention des collisions avec le Lynx boréal dans le parc naturel régional du Haut-Jura DREAL Bourgogne Franche Comté et DIR Est Type A15b 	RN5 entre la commune de Champagnole et celle de Les Rousses dans le département du Jura N57 entre la commune de Pontarlier dans le département du Doubs et jusqu'à la frontière franco-suisse	07/2029

Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
<u>15/10/2024</u>	Signalisation relative aux voies de circulation à accès réservé en agglomération DGTM  Dimensions : 700×900 (gamme normale) 500×650 (petite gamme) 900×1 150 (grande gamme) Exemple de signalisation mise en place à l'entrée du secteur constitué de voies à accès réservé permanent Exemple de signalisation mise en place à la sortie du secteur constitué de voies à accès réservé permanent Exemple de pré-signalisation avec un panonceau M1	Pour toutes collectivités sur demande par déclaration préalable	10/2027
Signalisation mixte (verticale et horizontale)			
<u>04/09/2025</u>	Signalisation du tourne-à-gauche indirect pour les cyclistes et conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) Strasbourg – Nantes – CD Val de Marne  Y compris signalisation horizontale	1 carrefour Strasbourg 6 carrefours Nantes 2 carrefours Bourg la reine 1 carrefour Cahan 1 carrefour Villejuif	09/2028
Signalisation pour voies affectées ou dédiées			
<u>31/01/2022</u>	Signalisation routière de voie réservée à certaines catégories de véhicules (SH et SV) CD33 (Gironde)  Modèle du marquage au sol en axe de la voie réservée	RD 936 contournement de la Commune de Fargues-Saint-Hilaire (Gironde)	01/2025 Attente DECI. Réflexions en cours sur une éventuelle intégration dans la réglementation

Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
<u>18/08/2022</u> abrogé <u>18/09/2023</u>	Signalisation routière de voie réservée à certaines catégories de véhicules. CD 74 (Haute Savoie) 	RD1508 Epagny Metz-Tessy ⇄ Annecy RD3508 Epagny Metz-Tessy ⇄ Annecy	08/2026 Attente DECI. Réflexions en cours sur une éventuelle intégration dans la réglementation
<u>27/04/2015</u> modif <u>25/04/2019</u> <u>29/05/2020</u> <u>25/05/2022</u> <u>01/06/2023</u>	Signalisation routière relative à une voie de circulation réservée à certaines catégories d'utilisateurs sur l'autoroute A1 DIRIF 	A1 PR7+000 à 2+500 sens Province-Paris	06/2024 Attente DECI. Expérimentation se poursuivant dans le cadre de l'arrêté global du 05/04/2024
<u>24/08/2020</u> modif <u>05/04/2024</u> <u>29/01/2025</u> <u>28/07/2026</u>	Signalisation relative aux voies de circulation réservées à certaines catégories de véhicules sur certains axes Ministère 	Toutes RCS avec au moins 2 voies après déclaration préalable MET Grand Lyon (M6-M7), EM Strasbourg (M35), DIRIF (A1 PR7+000 à 2+500 sens Province-Paris)	11/2026
<u>26/08/2016</u> modif <u>06/09/2019</u> <u>17/08/2022</u>	Signalisation routière relative aux voies auxiliaires DIRIF 	Tronc commun A4-A86	09/2025

Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
<u>04/11/2022</u> modif <u>06/11/2025</u>	signalisation relative à une voie de circulation réservée à certaines catégories de véhicules et d'usagers Nantes (Loire-Atlantique)  Modèle du marquage au sol en axe de la voie réservée	Boulevard de la Prairie des Mauves A Nantes	11/2026
<u>03/05/2023</u> modif <u>31/10/2025</u> <u>04/05/2026</u>	Signalisation routière de voies réservées aux transports en commun (VRTC) CEA + Eurométropole Strasbourg  en SV en SH	RD1004 et M351 Commune d'Ittenheim, Oberschaeffolsheim, Wolfisheim, Eckebolsheim et Strasbourg (Bas- Rhin)	05/2027
<u>18/09/2023</u>	Signalisation routière de voie réservée à certaines catégories de véhicules. CD 74 (Haute Savoie)  Panneau allumé = Voie réservée Panneau utilisé lorsque la section est à 2 voies Panneau utilisé uniquement sur la bretelle s'insérant sur la RD1508 et correspondant à la voie d'entrecroisement	RD1508 Epagny Metz-Tessy ⇄ Annecy RD3508 Epagny Metz-Tessy ⇄ Annecy	09/2026

Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
<u>17/10/2019</u> modif <u>06/05/2021</u>	Signalisation routière d'une voie réservée de l'autoroute A411 par les véhicules pratiquant le covoiturage au passage du poste frontière de Thônex Vallard dans le département de la Haute-Savoie ATMB 	A411 sens Suisse vers France et France vers Suisse	10/2023 Attente DECI. Réflexions en cours sur une éventuelle intégration dans réglementation
<u>14/02/2024</u>	signalisation routière d'une voie réservée pour les véhicules pratiquant le covoiturage au passage du poste frontière de Thônex/Vallard dans le département de la Haute-Savoie ATMB SENS « France vers Suisse » Pré-signalisation  Signalisation de position  	A411 sens France vers Suisse	02/2026
Signalisation mixte Passage à Niveau (tram et train)			
<u>24/06/2024</u> modif <u>18/06/2026</u>	Dispositif de signalisation routière sur le passage à niveau 103 de Venelles (Bouches-du-Rhône) Pref Bouche du Rhone + SNCF + Ville Venelles  Marquage dynamique au sol 	PAN 103 à Venelles	06/2027

Arrêté(s)	Objet	Lieu(x)	Fin/Suivi
Signalisation Temporaire			
18/08/2025	Utilisation de flèches lumineuses de rabattement ou d'urgence équipées d'un système de renforcement lumineux DIR Centre Ouest (DIRCO) et DIR Ouest (DIRO) Le dispositif expérimenté est un système embarqué sur les flèches lumineuses de rabattement (FLR) ou sur les flèches lumineuses d'urgence (FLU) de détection et d'alerte d'une intrusion d'un usager de la route dans le périmètre d'une intervention sous circulation et du risque de collision avec les opérateurs et les équipements de chantier. Il se décompose en trois parties : - la détection des véhicules entrant dans la zone de chantier ou d'intervention ayant un fort risque de percution des engins, des équipements et des agents de chantier ; - l'alerte vers l'usager, en approche des flèches lumineuses, en cas de situation à risque (signaux lumineux complémentaires) ; - l'alerte vers les agents de chantier (par des moyens autres que ceux de la signalisation). Le dispositif est connecté à l'équipement de signalisation qui le porte (FLR ou FLU) dans le cadre de cette expérimentation. Dans le cas de la FLR, dans un premier temps d'expérimentation, le renforcement lumineux à destination des usagers en approche est constitué de 7 flashes lumineux orange disposés uniformément sur le panneau bas, autour du signal réglementaire B21. Dans le cas de la FLU, dans un premier temps d'expérimentation, le renforcement lumineux à destination des usagers en approche est constitué de 6 flashes lumineux sur les montants latéraux arrière du fourgon porteur de part et d'autre des portes arrière. D'autres modalités de renforcement lumineux, concernant notamment le nombre de feux et leur couleur, peuvent être testées dans le cadre de cette expérimentation mais font au préalable l'objet d'un accord de la direction des mobilités routières et de la délégation à la sécurité routière.	RCS de la DIRO A20, et 2x2 voies des N145, N141, N147, N 149 et N249 gérée par la DIRCO	08/2028
06/08/2025	Dispositifs atténuateurs de chocs montés sur véhicules ou remorques Ministère (MATD) 2^e Caractéristiques du dispositif expérimental : Le dispositif expérimental est un dispositif atténuateur de chocs monté soit sur un véhicule soit sur une remorque. Il est qualifié selon la norme CEN/TS 16786 ou selon les recommandations américaines NCHRP 350 ou MASH 2009. Le niveau de performance est à préciser (exemples : « level 3 » selon NCHRP 350 ou MASH 2009 ; « Speed Class 100 » selon CEN/TS 16786) et est adapté au contexte d'utilisation, notamment les vitesses maximales autorisées. Pour les dispositifs montés sur véhicule, ce dernier a au moins 2 essieux et une masse en charge de minimum 9 000 kg (atténuateur compris) ; tout lestage est interdit, à l'exception des produits pulvérisants et la commande de l'atténuateur est réalisée à l'aide d'un boîtier de contrôle se trouvant à l'intérieur de la cabine du véhicule porteur. Le dispositif respecte les règles de la signalisation routière. En position opérationnelle, il est interdit de masquer ou modifier la composition des dispositifs de signalisation tels que définis dans l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée notamment les signaux Flèche lumineuse de rabattement ou Flèche lumineuse d'urgence décrits dans l'article 133 et les annexes VII et VIII de la huitième partie « signalisation temporaire ». L'ensemble « véhicule porteur et dispositif atténuateur de chocs » est homologué ou réceptionné afin d'attester de la conformité du véhicule aux réglementations concernant les exigences techniques applicables pour la sécurité et les émissions de véhicules. (homologation des véhicules ; https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/-homologation-vehicules) ;	Tous les gestionnaires de voies y/c SCA sur demande préalable	08/2028
Feux tricolores			
21/04/2023 modif 16/04/2025 02/04/2026	Phase jaune de temps de dégagement piéton sur des feux piétons (Fixe ou clignotante avec répétiteur sonore) DGITM + 6 villes 1.1) Rappel du signal R12 réglementaire  1.2) Description du signal expérimental Cette expérimentation consiste à visualiser sur le feu piéton le temps de dégagement sous la forme d'un signal aune. 	Ville (Nbre site) : Metz (2) Nancy (2) Nantes (2) Nice (2) Strasbourg (3) Toulouse (2) Versailles (2)	04/2027